



**FEI™**

**CLEAN SPORT**

## **Doping & Medication Control Guide**

---

### **Leitfaden zur Doping- und Medikamentenkontrolle**

---

دليل تعاطي الأدوية والمنشطات

---

### **兴奋剂和药物控制指南**

---

### **Guía de control de dopaje y medicamentos**

---

### **Guide de contrôle du dopage et des médicaments**

---

### **ドーピング&薬物管理ガイド**

---

### **Guia de Controlo de Doping e Medicação**

---

## **Guide relatif au contrôle du dopage et des médicaments dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024 Pour des Jeux Propres et Réussis**

### **Félicitations !**

Félicitations pour votre sélection pour les Jeux de la XXXIII<sup>e</sup> Olympiade à Paris 2024. Lors de cette édition du plus grand événement multisports au monde, le sport équestre est représenté dans trois disciplines (Saut d'Obstacles, Dressage et Concours Complet) et nous sommes ravis que vous fassiez partie de l'aventure !

Chaque discipline a ses propres caractéristiques et son style unique, et c'est l'occasion pour nous de montrer le fantastique partenariat mutuellement bénéfique entre l'homme et le cheval et ce que nous pouvons accomplir ensemble.

Les honneurs s'accompagnent de responsabilités... Afin de vous aider, vous et votre personnel d'encadrement, à vous préparer de manière adéquate, nous avons créé ce guide antidopage qui résume les points clés et souligne les considérations spécifiques à l'équitation dans le cadre des Jeux. Vous trouverez également des liens utiles vers des sources d'information contenant des détails relatifs aux règles, aux procédures et aux délais. Veuillez noter que ce Guide doit être lu conjointement avec les documents fournis par le Comité International Olympique (CIO), qui contiennent tous les détails pertinents.

S'assurer que les athlètes et leur entourage disposent de toutes les connaissances à portée de main est une priorité absolue pour nous, afin que la participation aux Jeux Olympiques de Paris 2024 soit non seulement réussie mais aussi PROPRE...

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez d'autres questions, bonne chance et bons Jeux !

## **SOMMAIRE**

EN QUOI CONSISTERA LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE À PARIS 2024 ?.....	3
Humains.....	3
QU'EST-CE QUI EST INTERDIT ?.....	4
QUELS SONT LES RISQUES ? .....	6
COMMENT SE PRÉPARER ? .....	6
VOTRE LISTE DES CHOSES À FAIRE AVANT LE DÉPART .....	7
QUE SE PASSE-T-IL PENDANT LES CONTRÔLES ANTI-DOPAGE ?.....	9
SIGNALER UN FAIT DE DOPAGE .....	10
DATES CLÉS .....	10
NOTE POUR LE PERSONNEL D'ENCADREMENT DE L'ATHLETE (ASP) .....	10
COORDONNÉES POUR OBTENIR DE L'AIDE ET DES CONSEILS.....	11

## EN QUOI CONSISTERA LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE À PARIS 2024 ?

### Humains

**Les règles antidopage du CIO (Comité International Olympique)** s'appliqueront pendant la période des Jeux olympiques de Paris 2024.<sup>1</sup>

L'Autorité de Contrôle Indépendant (ITA) est chargée, au nom du CIO, de mettre en œuvre le programme antidopage visant les athlètes lors des Jeux Olympiques de Paris 2024. L'ITA est une organisation internationale indépendante qui met en œuvre des programmes antidopage visant les athlètes humains pour les Fédérations Internationales et les Organismes de grands événements sportifs. En 2018, le CIO a confié à l'ITA l'ensemble de son programme relatif au sport propre.

- Tous les athlètes devront, par l'intermédiaire de leur Comité National Olympique (CNO), fournir à l'ITA des informations relatives à leur localisation. Les athlètes faisant partie de groupes cibles (RTP) et de groupes de localisation (TP) doivent continuer à fournir des informations sur leur localisation conformément aux instructions et aux délais fixés par le responsable de leur localisation (par exemple, la FEI ou leur Organisation Nationale Antidopage (ONAD)). Veuillez vous référer à la section correspondante de ce Guide pour plus de détails.
- Les athlètes seront contrôlés en compétition et hors compétition. Veuillez vous référer à la section correspondante de ce Guide pour plus de détails.
- Pour les athlètes qui ont besoin d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) pendant les Jeux, des procédures et des délais spécifiques s'appliquent. Veuillez vous référer à la section correspondante de ce Guide pour plus de détails.
- Dans les sports équestres, les athlètes seront considérés comme étant en compétition pendant la période commençant une (1) heure avant le début de la première inspection des chevaux dans leur discipline et se terminant après leur dernière compétition aux Jeux (ou après le processus de prélèvement d'échantillons lié à cette compétition).
- La formation en ligne « ADEL pour les Jeux olympiques de Paris 2024 » disponible sur la **plateforme de formation en ligne ADEL de l'AMA** est fortement recommandée.

### Chevaux

- Les contrôles seront nombreux et seront effectués par des équipes de contrôle de la même manière que pour toutes les autres compétitions de la FEI.
- Les contrôles en compétition peuvent avoir lieu à tout moment pendant la période de compétence sur site de la FEI, comme suit :  
Concours Complet : le 24 juillet 2024 jusqu'à la fin de la dernière compétition de concours complet.  
Dressage : le 26 juillet 2024 jusqu'à la fin de la dernière compétition de dressage.  
Saut d'Obstacles : le 30 juillet 2024 jusqu'à la fin du dernier concours de saut d'obstacles.

---

<sup>1</sup>

Période des Jeux Olympiques de Paris 2024 : 18 juillet - 11 août 2024

- Les échantillons seront analysés exactement de la même manière que pour toutes les autres compétitions de la FEI. L'analyse des échantillons sera effectuée au Laboratoire des Courses Hippiques de Paris.
- Les athlètes constituent la Personne Responsable (PR) de leur cheval et en assument la responsabilité ultime. Cela inclut les poursuites judiciaires en cas de contrôle positif de votre cheval. Les membres de votre équipe d'encadrement peuvent également être tenus pour responsables.

## QU'EST-CE QUI EST INTERDIT ?

### Humains

Tout ce qui figure dans **la Liste des Substances et Méthodes Interdites (« la Liste ») de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA)** est interdit. La liste est mise à jour au moins une fois par an et la Liste des Interdictions 2024 est en vigueur pour les Jeux Olympiques de Paris 2024. Les substances dont la structure chimique ou l'effet biologique sont similaires à ceux de la liste sont également interdites. Si vous êtes contrôlé et que votre échantillon est positif pour l'une des substances de la Liste, cela sera considéré comme une violation des règles antidopage, à moins que vous ne déteniez une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) correspondante. N'oubliez pas qu'en vertu du principe de la responsabilité objective, l'athlète est seul responsable de tout ce qu'il utilise et qui se retrouve dans son échantillon (urine, sang, etc.), qu'il y ait eu ou non intention de tricher ou qu'il y ait eu ou non faute de la part de l'athlète.

Outre le contrôle positif à une substance interdite, il existe dix autres catégories de violations des règles antidopage (VRAD). Sept (7) de ces violations des règles antidopage peuvent être commises non seulement par des athlètes mais aussi par d'autres personnes, y compris le personnel d'encadrement des athlètes.

Les 11 catégories de violations des règles antidopage sont les suivantes :

- **Présence**  
(Un athlète est contrôlé positif à une substance interdite)
- **Usage**  
(Un athlète utilise ou tente d'utiliser une substance ou une méthode interdite)
- **Se soustraire au prélèvement d'un échantillon**  
(Un athlète ne se rend pas au poste de contrôle du dopage lorsqu'il est convoqué pour un contrôle, ou refuse de se soumettre à un contrôle, ou ne fournit pas un échantillon complet).
- **Manquements à l'obligation de transmission d'informations sur la localisation**  
(Un athlète du groupe cible (RTP) ne se trouve pas à l'endroit où il a dit qu'il serait dans le créneau horaire de 60 minutes (contrôle manqué), ou ne soumet pas sa localisation à temps, ou soumet des informations incomplètes ou erronées - Manquement à l'obligation de transmission d'informations). Toute combinaison de trois Manquements à l'obligation de transmission d'informations sur la localisation (manquement à l'obligation de transmission d'informations /ou contrôle manqué) au cours d'une période de 12 mois peut constituer une VRAD.
- **Ingérence**  
(Un athlète ou une autre personne entrave le processus de test ou de contrôle du dopage, y compris pendant la poursuite d'une affaire).

- **Possession**  
(Un athlète ou un membre du personnel d'encadrement de l'athlète est en possession d'une substance interdite).
- **Trafic**  
(Un athlète ou une autre personne manipule, transporte, vend ou tente de vendre des substances interdites).
- **Administration à un athlète**  
(Un athlète ou une autre personne administre ou tente d'administrer une substance interdite à un athlète).
- **Complicité**  
(Un athlète ou une autre personne aide ou tente d'aider à dissimuler le dopage, ou est impliqué dans le dopage de quelque manière que ce soit).
- **Association interdite**  
(Un athlète ou une autre personne travaille avec un athlète ou un membre du personnel d'encadrement de l'athlète qui purge une période de suspension, ou cherche à obtenir de l'aide ou des services de la part de cet athlète ou de ce membre du personnel d'encadrement de l'athlète).
- **Décourager ou infliger des représailles**  
(Un athlète ou une autre personne agit dans le but de décourager ou dissuader une autre personne de signaler un cas de dopage présumé ou cherche à se venger de ceux qui ont signalé un cas de dopage).

## Chevaux

- La FEI publie la **Liste des substances interdites pour les chevaux**. Aucune des substances figurant sur la liste ne doit être présente dans l'organisme du cheval pendant la période de compétence sur site de la FEI ;
- Les substances ayant une structure chimique ou un effet biologique similaire sont également interdites.
- Il faut veiller à ce que les substances interdites ne soient pas encore présentes dans l'organisme du cheval à la suite d'un traitement antérieur et que les aliments, suppléments ou préparations topiques utilisés ne contiennent pas de substances interdites.
- Pour savoir comment vérifier si une substance peut être utilisée, cliquez **ici**. La FEI publie également une formation en ligne relative aux substances interdites pour les chevaux, accessible **ici**.
- La liste des substances interdites pour les chevaux est également disponible sous la forme d'**une base de données** et d'une application mobile.

Ce n'est pas seulement un contrôle positif qui peut entraîner une violation de l'EADCM. Chacune des actions suivantes peut entraîner des poursuites légales et la possibilité d'une disqualification et d'une perte de médailles :

- Refus de soumettre le cheval au prélèvement d'échantillons lorsqu'il est sélectionné.
- Possession d'une substance interdite.
- Ingérence dans toute partie de l'équipement et du processus d'échantillonnage.

## QUELS SONT LES RISQUES ?

### Humains

- Rappel : en tant qu'athlète, vous êtes strictement responsable de toute substance interdite trouvée dans votre organisme, indépendamment de la manière dont elle est arrivée là ou de votre éventuelle intention de tricher. Ce principe est appelé « responsabilité objective ».
- Si vous utilisez une substance interdite sans avoir reçu l'AUT correspondante, vous serez responsable en cas de contrôle positif de la substance en question.
- Si vous êtes contrôlé positif, vous (et tous les membres de votre équipe dans le cas d'une compétition par équipe) perdrez vos médailles et serez disqualifié.
- En fonction de la violation des règles antidopage, les conséquences et les sanctions peuvent inclure : l'annulation des résultats, la suspension et l'exclusion des Jeux. Les conséquences et les sanctions (qui peuvent également aller au-delà des Jeux et inclure une interdiction de pratiquer tout sport) seront rendues publiques.

### Chevaux

- Si votre cheval est contrôlé positif, vous (et tous les membres de votre équipe dans le cas d'une compétition par équipe) perdrez vos médailles et serez disqualifié;
- De plus amples informations sont disponibles dans le **Règlement relatif à la lutte contre le dopage et aux médicaments contrôlés dans le domaine équin**.

## COMMENT SE PRÉPARER ?

### Humains

1. Suivez la formation en ligne sur l'antidopage à Paris 2024, disponible en plusieurs langues, sur la **plateforme ADEL de l'AMA**. Cette formation, qui couvre des sujets clés sur le sport propre et des informations spécifiques aux Jeux, est essentielle pour vous si vous êtes un athlète ou un membre du personnel d'encadrement de l'athlète qui se rend à Paris 2024.
2. Regarder l'enregistrement du webinaire de l'ITA sur le sport propre à Paris 2024 du 30 mai 2024 sur **la chaîne You Tube de l'ITA**.
3. Lisez les **Règles antidopage du CIO (Comité International Olympique) pour Paris 2024** et le **Guide de l'athlète pour un sport propre à Paris 2024 sur le site web de l'ITA**.
4. Participez à tout programme d'éducation antidopage avant les Jeux coordonné par votre Comité National Olympique (CNO) et/ou votre Organisation Nationale Antidopage (ONAD).
5. Suivez les étapes indiquées dans la « Liste des choses à vérifier avant l'arrivée » de ce guide (voir section suivante).

### Chevaux

- Travaillez en étroite collaboration avec le vétérinaire de votre équipe avant et pendant les Jeux Olympiques. La période précédant la compétition est importante pour s'assurer que votre cheval est exempt de substances interdites.
- Vous ne pouvez accéder aux écuries la nuit que si vous êtes accompagné d'un steward de la FEI.

- Les formulaires vétérinaires doivent être remplis si votre cheval a besoin d'un traitement et l'autorisation doit être accordée par la Commission Vétérinaire avant l'administration du traitement à votre cheval.
- Les traitements ne peuvent pas être administrés aux chevaux dans leur écurie/box individuel pendant les Jeux Olympiques. Les boxes de traitement doivent être utilisés, sauf autorisation contraire de la Commission Vétérinaire.
- N'hésitez pas à poser des questions - de nombreuses personnes sont là pour vous aider et des conseils et des informations sont disponibles sur le site Internet **FEI Clean Sport**.

## **VOTRE LISTE DES CHOSES À FAIRE AVANT LE DÉPART**

### **Athlètes/ASP**

#### **1. Vérification des médicaments**

- Avec l'aide de votre médecin d'équipe ou de l'ONAD, vérifiez tous les traitements médicaux existants ou prévus par rapport à la **Liste des interdictions 2024 de l'AMA**. Rappelez-vous que les substances et les méthodes peuvent être interdites en tout temps ou seulement pendant la période de compétition (et que les substances interdites en compétition ne doivent pas être présentes votre organisme à ce moment-là). Les médicaments soumis à prescription, ceux en vente libre et les drogues récréatives peuvent contenir des substances figurant sur la Liste des interdictions, et certaines substances sont également interdites à certaines doses et par certaines voies d'administration. Certaines marques de médicaments peuvent avoir des principes actifs différents lorsqu'ils sont achetés dans des pays différents; soyez donc particulièrement vigilants lorsque vous voyagez à l'étranger.
- Vérifiez systématiquement la Liste des interdictions pour tout nouveau médicament avant de l'utiliser.
- Demandez une AUT si vous devez utiliser une substance ou une méthode figurant sur la Liste des interdictions pour des raisons de santé (voir la section 2 ci-dessous pour plus de détails sur les AUT).
- Dressez la liste de tous les médicaments dont vous aurez besoin à Paris. Certains médicaments nécessitent une autorisation d'importation - contactez votre CNO pour plus d'informations.
- N'oubliez pas le principe de responsabilité objective tel qu'il est décrit dans la section « Qu'est-ce qui est interdit ? ».

#### **2. Paris 2024, Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), processus et délais**

##### A. Avant l'Ouverture du Village Olympique (jusqu'au 17 juillet 2024)

Si l'athlète possède déjà l'AUT, il n'est pas nécessaire de faire une demande formelle de reconnaissance, car toutes les AUTs existantes seront examinées avant les Jeux (pour plus de détails, voir l'article 4.4 des **Règles antidopage du CIO pour Paris 2024**). Si l'AUT délivrée par la FI ou l'ONAD n'est pas disponible sur le ADAMs, l'athlète devra soumettre cette AUT au Comité d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (CAUT) à l'adresse **tue@ita.sport** pour reconnaissance au moins 30 jours avant le début de la période des Jeux Olympiques.

Si l'athlète doit obtenir une nouvelle AUT :

- L'organisation responsable (FI ou ONAD) est chargée de la gestion de l'AUT et ses procédures doivent être suivies. Pour savoir quelle organisation est responsable, veuillez vous référer à **la page AUT sur le site Inside.FEI.org**.

- Contact FEI TUE : [tue@ita.sport](mailto:tue@ita.sport).

#### B. Après l'ouverture du Village Olympique (après le 18 juillet 2024)

Si la nécessité d'obtenir une AUT survient pendant les Jeux olympiques, c'est-à-dire si une situation médicale survient pendant les Jeux, les Athlètes doivent obtenir une nouvelle AUT et doivent procéder comme suit :

- Se présenter au bureau AUT de l'ITA situé dans la polyclinique du Village Olympique (il est conseillé de prendre rendez-vous). Remplissez le formulaire de demande d'AUT, signez-le, faites-le signer par votre médecin, et rassemblez tous les documents médicaux nécessaires. Emmenez-les lors de votre rendez-vous.  
OU  
Soumettre le formulaire et les documents justificatifs directement dans ADAMs, si vous êtes familiarisé avec le processus.
- Pour l'assistance relative à l'AUT dans le cadre des jeux, appelez le numéro 0041 21 612 12 72. Le numéro français sera fourni pendant les Jeux.

Vous trouverez [ici](#) toutes les informations les plus récentes sur la procédure d'AUT pendant les Jeux.

### **3. Compléments**

En tant qu'Athlète, il est crucial d'aborder l'utilisation de compléments avec une extrême prudence. L'utilisation de compléments est risquée, car il n'est pas possible de garantir qu'un complément ne contient pas de substances interdites (les compléments peuvent être mal étiquetés, contaminés ou contenir de fausses allégations). Par exemple, les normes de fabrication des compléments sont moins strictes que celles des médicaments. Vous pouvez en savoir plus sur [le site de la FEI \(Inside.FEI.org\)](#) et sur [la plateforme des athlètes de l'ITA](#).

### **4. Localisation**

- Les informations de Localisation sont fournies par un certain nombre d'athlètes d'élite sur leur lieu de résidence afin qu'ils puissent être soumis à des contrôles sans préavis. Les informations de Localisation sont téléchargées sur une plateforme sécurisée et ne peuvent être consultées que par des personnes autorisées agissant au nom des organisations antidopage.
- Tous les athlètes inclus dans des groupes de localisation (TP) ou groupes cible (RTP) pendant la période des Jeux doivent continuer à maintenir des informations de localisation exactes et à jour comme cela est normalement requis, y compris les détails sur leur hébergement en France (par exemple, les numéros de bâtiment et de chambre s'ils séjournent dans le Village des athlètes).
- Pour les athlètes ne faisant pas partie d'un groupe de localisation (TP) ou d'un groupe cible (RTP), l'ITA, au nom du CIO, demande aux CNO de fournir des informations de localisation pendant la période des Jeux, y compris les horaires de voyage, les détails de l'hébergement et les horaires d'entraînement.

Les tutoriels de localisation de l'ITA sont accessibles [ici](#).

### **Chevaux**

- Vous pouvez vérifier qu'aucune substance interdite n'ait été administrée à votre cheval avant de vous rendre à Paris en participant au programme FEI de contrôles avant l'arrivée ;
- Les échantillons soumis au programme FEI de contrôles avant l'arrivée seront



analysés exactement de la même manière que ceux prélevés pendant les Jeux ;

- Découvrez comment **soumettre un échantillon** via votre FN.

## QUE SE PASSE-T-IL PENDANT LES CONTRÔLES ANTI-DOPAGE ?

### Les personnes

Voici une **vidéo courte** qui vous donnera un aperçu de la procédure de contrôle.

Une fois notifié pour un contrôle, vous devez vous présenter immédiatement au poste de contrôle du dopage, sauf si vous bénéficiez d'un délai après autorisation de l'agent de contrôle du dopage. Aux Jeux Olympiques, un délai peut être accordé à un athlète de sport équestre dans les cas suivants :

- Cérémonie de remise des prix.
- Respect des engagements envers les médias (y compris les zones mixtes de presse et de radiodiffusion et les conférences de presse).
- Reprise des compétitions ou complétion d'une séance d'entraînement :
  1. L'athlète se qualifie pour le jump off et va concourir à nouveau très prochainement (parfois dans les minutes qui suivent). La notification doit avoir lieu après la deuxième performance.
  2. L'athlète participe de nouveau à d'autres compétitions.
  3. L'athlète doit effectuer ou terminer une séance d'entraînement. Les séances d'entraînement sont essentielles pour le cheval et font partie du programme de la journée. Ces séances ne peuvent pas être supprimées ou déplacées à un autre moment sans causer de perturbations.
- Effectuer un retour au calme (les athlètes peuvent emmener leur cheval pour un retour au calme dans l'aire d'entraînement après la compétition).
- Traitement médical nécessaire.
- Localiser un représentant et/ou un interprète.
- Se procurer une pièce d'identité avec photo.
- Prendre les dispositions nécessaires pour les soins du cheval, y compris l'accompagner dans les écuries ou à la clinique vétérinaire.
- Devoir assister à une inspection des chevaux, y compris accompagner le cheval à la clinique vétérinaire.
- Dans le cadre du concours complet, marcher sur le parcours de cross-country s'il n'y a pas d'autre possibilité de le faire à un autre moment.
- Prendre une douche dans les circonstances exceptionnelles suivantes : nécessité de nettoyer une plaie en raison d'une blessure (ou dans le cadre d'un autre traitement médical), en cas de salissure visible (par exemple, couvert de boue), ou nécessité d'accomplir une tâche officielle.
- Toute autre circonstance exceptionnelle qui peut être justifiée et qui doit être documentée par l'escorte ou l'agent de contrôle du dopage.

### Chevaux

- Voici une **vidéo courte** qui vous donnera un aperçu de la procédure de contrôle ;
- Il n'est pas nécessaire que l'athlète accompagne le cheval jusqu'aux boxes de contrôle. L'athlète peut demander à toute personne désignée d'accompagner le cheval, par exemple le palefrenier ou le vétérinaire de l'équipe ;
- Une fois sélectionné pour le test, le cheval peut être mis au calme, libéré de son équipement et lavé avant d'être emmené dans les boxes de test ;

- Vous pouvez apporter de l'eau pour votre cheval dans les boxes de test, mais il est interdit d'apporter de la nourriture ou du foin.

### SIGNALER UN FAIT DE DOPAGE

- Tout membre de la communauté équestre peut signaler tout ce qu'il voit, entend, sait ou soupçonne en rapport avec le dopage. Il peut s'agir d'activités passées ou présentes, ou même d'intentions futures. Les rapports peuvent concerner des athlètes, des entraîneurs, du personnel médical ou des administrateurs. Toute information, même apparemment insignifiante, est importante.
- Vous pouvez envoyer un rapport via la plateforme en ligne « Reveal » de l'ITA, dans n'importe quelle langue si vous utilisez le formulaire électronique de la plate-forme, en envoyant un courriel anonyme, ou en envoyant un message anonyme par WhatsApp.
- Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

### DATES CLÉS

#### Les personnes

<b>18 avril 2024 (début de la « Période pré-Jeux »)</b>	Le CIO, ou L'Agence de contrôles internationale (ITA) en son nom, peut contrôler les athlètes à partir de cette date.
<b>18 juillet 2024 (début de la période des Jeux)</b>	Ouverture du Village des Jeux
<b>26 juillet 2024</b>	Cérémonie d'ouverture de Paris 2024
<b>11 août 2024</b>	Cérémonie de clôture de Paris 2024

#### Les chevaux

Période de compétence sur site de la FEI (contrôles en compétition) :

- Concours complet : le 24 juillet 2024 jusqu'à la fin de la dernière compétition de concours complet.
- Dressage : le 26 juillet 2024 jusqu'à la fin de la dernière compétition de dressage.
- Saut d'obstacles : le 30 juillet 2024 jusqu'à la fin du dernier concours de saut d'obstacles.

### NOTE POUR LE PERSONNEL D'ENCADREMENT DE L'ATHLETE (ASP)

Le terme « Personnel d'encadrement de l'athlète » (ASP) fait référence à l'entourage de l'athlète : toute personne travaillant avec, traitant ou aidant un athlète participant à une compétition sportive ou s'y préparant. Dans le sport équestre, ce terme s'applique aux personnes qui travaillent avec les athlètes comme à celles qui s'occupent des chevaux.

L'entourage peut comprendre les palefreniers, les entraîneurs, les soigneurs, les managers, les agents, le personnel de l'équipe, les officiels, le personnel médical, le personnel paramédical,

les parents, les propriétaires de chevaux ou toute autre personne.

Bien qu'ils ne soient pas soumis à des tests de dépistage de substances ou de méthodes interdites, les ASP peuvent être sanctionnés en cas de violation des règles antidopage. Sur les 11 catégories actuelles de violations des règles antidopage, 7 peuvent être commises par le personnel d'encadrement des athlètes. Les ASP ont également un rôle clé à jouer en aidant leurs athlètes à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de lutte contre le dopage.

Si vous êtes un ASP qui se rend à Paris 2024, veuillez lire ce guide et suivre la formation en ligne « ADEL pour les Jeux olympiques de Paris 2024 » sur [la plateforme éducative en ligne ADEL de l'AMA](#).

## COORDONNÉES POUR OBTENIR DE L'AIDE ET DES CONSEILS

### Anti-dopage humain

- Si vous avez des questions avant votre arrivée à Paris, veuillez contacter Catherine Bollon, Conseillère en services aux athlètes et en lutte contre le dopage humain : [catherine.bollon@fei.org](mailto:catherine.bollon@fei.org).
- Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de conseils pendant la compétition à Paris, consultez en premier lieu le médecin de votre équipe. Pour plus d'aide, vous et votre médecin d'équipe pouvez obtenir des conseils auprès du médecin en chef de la FEI (Dr Holger Holtschmit) à la Clinique.
- Des représentants du département juridique de la FEI seront également sur place et pourront vous conseiller :

Mikael Rentsch, Directeur juridique de la FEI : [mikael.rentsch@fei.org](mailto:mikael.rentsch@fei.org)  
(+ 41 78 750 61 24)  
Aine Power, Directeur juridique adjoint de la FEI : [aine.power@fei.org](mailto:aine.power@fei.org)  
(+ 41 78 750 61 55)

### Anti-dopage équin

- Si vous avez des questions avant d'arriver à Paris, veuillez contacter Caterina Termine, conseillère vétérinaire principale de la FEI : [caterina.termine@fei.org](mailto:caterina.termine@fei.org).
- Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de conseils pendant la compétition à Paris, consultez en premier lieu le vétérinaire de votre équipe. Si vous avez besoin d'une aide supplémentaire, vous et le vétérinaire de votre équipe pouvez obtenir des conseils auprès de la Commission Vétérinaire de votre discipline.

Un représentant du département vétérinaire de la FEI sera à votre disposition pour vous conseiller : Caterina Termine, FEI Conseillère vétérinaire principale : [caterina.termine@fei.org](mailto:caterina.termine@fei.org) (+41 78 750 61 48)